

Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie
universitaire
22 Septembre 2014

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 22 septembre 2014 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de rennes, sous la Présidence de M. Jean-Paul Saint-André, président de l'université d'Angers.

PELTIER Didier -Vice Président CFVU	Présent
ALENET Wilhelmine suppléante : Marine PAILLOT	Suppléant présent
ALLAIN Philippe	présent
ARTUS Rémy suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	présent
AVIGNON Carole	présent
BALLOUCHE Aziz	présent
BORDET Laurent	présent
BOUCHÉ Tatiana suppléant : Arthur PIRAUX	Suppléant présent
CALENDA Alphonse	présent
CHALLENGE DE CEVINS Mathias suppléante : SANTOS VALERIO Margarida	Donne procuration à Elisa COSIC
CHAS Corentin suppléante : Charlotte VIAIRON	Donne procuration à Mathieu LEVAILLANT
COUTANT Régis	
CULLIERE Aurore suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	présent
DANIEL Christophe	présent
DAVID Anne-Laure	présent
DIALLO Cheick Tidiani suppléante: DIABATE Djelika	
DODIER Loulou suppléante : Léa CLAVIER	
DUCHÊNE Thibaut suppléant : Martial LAUNAY	Donne procuration à Stéphane VIDAL
DUCLOS Anaïs suppléant: FLORO Wenceslas	
GROS Olivia suppléante: PELLETIER Léonie	Donne procuration à Nicolas PELLERIN
GUERIN Fabrice	présent
HULSMANN Guido	présent
JOUSSET Nathalie	présent
LAHEURTE Cyrille	Donne procuration à Mme Ghislaine PLAUD
LEMAIRE Félicien	présent
LENOIR Pascal	présent
LERICHE Philippe	présent
LEVAILLANT Mathieu suppléante : GELINEAU Florine	présent
LUSSON Nathalie	présent
MALLET Sabine	présent
NEAU Elise suppléant : MAHMAL Youssef	Suppléant présent
PALMERO Sandra	
PELLERIN Nicolas suppléant : PÉNARD Adrien	présent
PÉRON Maurine Suppléante : COZIC Elisa	Suppléant présent
PLAUD Ghislaine	présent

PULIDO Loïc	
RULENCE David	présent
SEASSAU Aymeric	
TRAON Christelle	présent
VIDAL Stéphane Suppléant : Axel NEAU	présent

◆ **Membres présents invités :**

M. Morice, Vice Président à la culture et aux initiatives

Mme Favreau, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences

M. Dumas, Assesseur à la pédagogie, Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines

Mme Rey, Assesseur à la pédagogie, ITBS

M. Latouche, Directeur de la formation continue

M. Prouchet, directeur du SUAPS

1.	Approbation du PV du 30 juin 2014	5
2.	Information.....	5
2.1.	Nouvelle organisation de la CFVU	5
3.	Accréditation	7
4.	Enseignement	8
4.1.	Examens	9
4.2.	Création de l'attestation universitaire en éducation thérapeutique par la simulation en santé (EDU-SIM)	10
4.3.	Modification de formation	10
5.	Conventions	10
5.1.	Convention de double diplôme avec l'Université d'Etat d'Economie de Saint-Petersbourg	10
5.2.	Pour information : Accord de double diplôme avec l'université West Scotland	12
6.	Vie étudiante.....	12
6.1.	Projets FSDIE.....	12
6.2.	Le label "Organisateur de soirées responsables » pour décision de principe	14
6.3.	Mise en place d'un groupe de travail sur les régimes spécifiques d'études	15

Monsieur Saint-André ouvre la séance à 14h30.

1. Approbation du PV du 30 juin 2014

Monsieur Peltier invite les membres de la commission à se prononcer sur le PV du 30 juin 2014.

Monsieur Levallant souhaitant :

Que le point sur les modifications des modalités de contrôle des connaissances du master MEEF soit rapporté plus en détail.

Que le débat sur la compensation dès la session 1 soit rapporté plus en détail.

Qu'un retour soit fait sur le courrier envoyé à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Laval.

Monsieur Peltier propose l'ajournement de l'approbation du procès-verbal du 30 juin 2014 pour prise en compte de ces remarques. L'approbation du PV du 30 juin est donc reportée à la CFVU du 20 octobre, sous réserve d'envoi par Monsieur Levallant d'une proposition de rédaction pour les points insuffisamment traités.

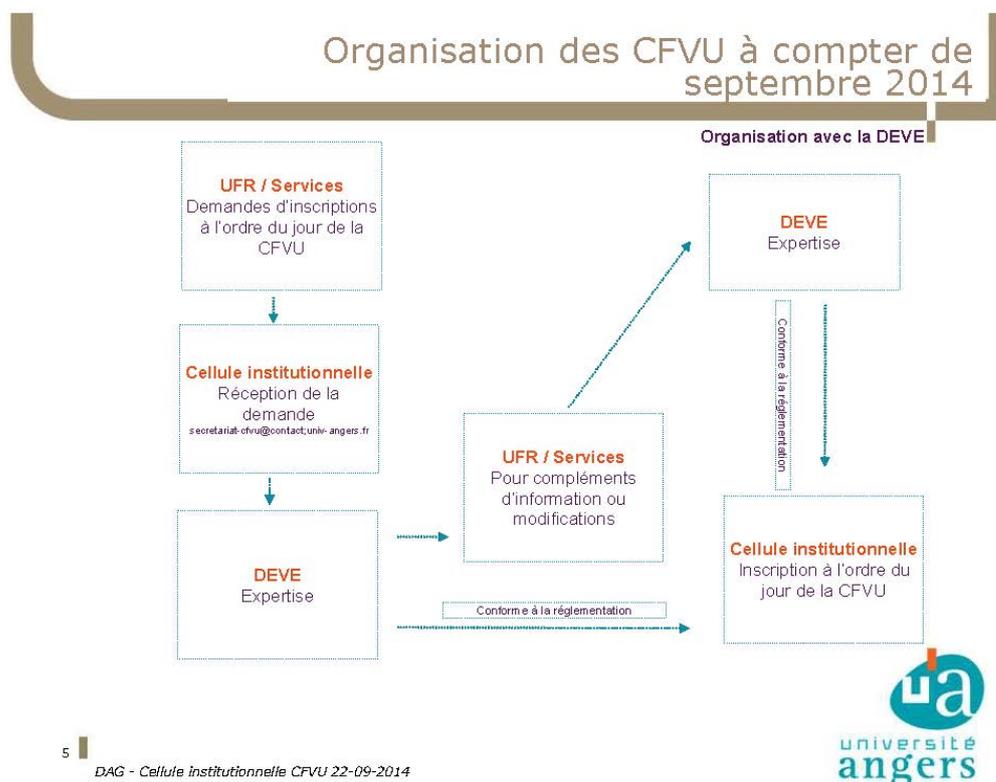
2. Information

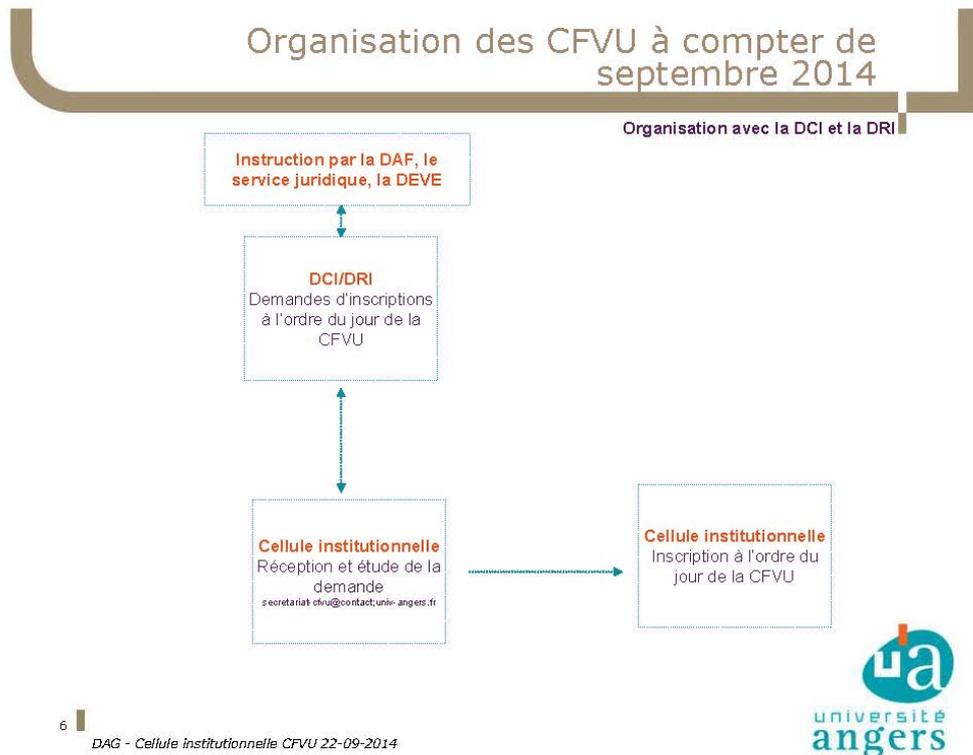
2.1. Nouvelle organisation de la CFVU

Monsieur Peltier présente la nouvelle organisation administrative de la commission de la formation et de la vie universitaire à compter de septembre 2014.

L'organisation de la CFVU revient à la cellule institutionnelle de la Direction des affaires générales qui travaillera en collaboration avec les services et directions disposant des compétences techniques et de l'expertise technique. Monsieur Peltier présente Mesdames Virginie Forçard, responsable de la cellule institutionnelle et Céline Marie, sa collaboratrice.

Il rappelle que la DEVE a une mission de contrôle et d'expertise concernant les formations. La Direction de la culture et des initiatives possède une expertise technique dans les domaines liés à la vie étudiante et la Direction de l'international est l'interlocuteur pour les questions de partenariat international.





Monsieur Peltier insiste sur l'organisation temporelle de la CFVU notamment sur la nécessité de figer l'ordre du jour au moins une semaine avant la CFVU afin de laisser le temps aux membres de prendre connaissance de l'ensemble des documents mis en ligne.

Organisation des CFVU à compter de septembre 2014

Chronologie pour l'envoi des documents



Monsieur Pellerin s'interroge sur les demandes particulières faites par les membres de la CFVU. Monsieur Peltier l'informe que les demandes seront recueillies par la Cellule institutionnelle et communiquées par cette dernière aux directions et services compétents.

Monsieur Peltier fait un rappel des boîtes mail contact :

Pour toute question à la cellule institutionnelle : cellule.institutionnelle@listes.univ-angers.fr

Pour les questions à mettre à l'ordre du jour de la CFVU : secretariat.cfvu@contact.univ-angers.fr

3. Accréditation

Monsieur Peltier présente le calendrier du processus d'accréditation qui se fera en deux temps.

1er temps : phase de bilan rétrospectif des formations qui consistera en une analyse des 4 dernières années. Pour ce dossier d'évaluation, les formations de l'université seront organisées en champs de formations et déclinées en regroupements de formations afin que le ministère soit en mesure de recruter des experts chargés de l'évaluation.

Ainsi pour le 28 mars 2015 l'université doit communiquer au Ministère la liste prévisionnelle des champs de formation et les formations qu'ils regroupent.

Une réflexion est actuellement en cours au sein de l'université car la définition d'une liste des champs de formation aura un impact sur le projet général de l'université et plus généralement sur l'identité de l'université dans la CoMUE.

Les dossiers d'évaluations seront donc présentés par champs de formation avec des éléments de politique générale (actions et résultats obtenus) et un dossier par mention de formation qui seront pilotés par les enseignants responsables.

La trame de ces dossiers devrait être communiquée courant octobre par le Ministère.

Les dossiers d'évaluation seront alors à remettre pour le 15 octobre 2015 après validation de la CFVU, du conseil académique et du conseil d'administration.

2ème temps : L'université établira la stratégie de formation de l'établissement en articulation avec la CoMUE. Monsieur Peltier rappelle que les instances de la CoMUE auront un rôle de coordination et d'animation de la réflexion entre les établissements. La CoMUE fera des préconisations à chaque établissement, mais sous réserve de soutenabilité financière ou justification, chaque établissement restera maître de son offre de formation.

Monsieur Saint-André rappelle que l'Université reste attentive sur ce point et que la CoMUE a bien une compétence de coordination et que ce n'est pas une compétence transférée. Il insiste cependant sur le fait que pour les formations co habilitées telles que les nouveaux masters, l'existence même de la CoMUE facilitera l'organisation et la coordination de ces formations.

Entre octobre 2015 et juin 2016 l'université devra élaborer l'architecture de son offre de formation selon une trame proposée par la DGESIP

Enfin, l'université devra justifier de sa capacité à mobiliser les moyens correspondant à son offre de formation.

Madame Lusson, s'interroge sur l'existence d'un volet dédié à l'enseignement à distance dans le dossier d'architecture de l'offre. En effet, en tant que responsable du pôle e-pédagogie - enseignement numérique elle reçoit déjà des demandes d'enseignants souhaitant proposer leurs formations à distance.

Monsieur Peltier confirme que les enseignements à distance seront un élément du dossier et que cette question nécessitera un groupe de travail. Il évoque aussi la nécessité de hiérarchiser les demandes pour éviter la saturation du service TICE.

Monsieur Ballouche s'interroge sur les maquettes de formations et sur leur évaluation.

Monsieur Peltier confirme que les formulaires par mention seront construits suite aux évaluations.

Dans le premier temps qui est un temps de rétrospective, ce sont les résultats qui comptent.

Dans le deuxième temps, temps de la prospective, les maquettes seront un élément du projet de formation, une illustration et feront partie des documents annexes.

Monsieur Allain s'interroge sur un document standard pour compléter les dossiers d'évaluations. Monsieur Peltier l'informe que des trames seront communiquées aux responsables des formations et qu'une plate forme recensera différents indicateurs indispensables à l'évaluation intégrés par la Direction du pilotage et de l'évaluation.

4. Enseignement

Monsieur Peltier rappelle que la compensation entre les semestres d'une même année dès la session 1 pour le cursus licence et master en 2014-2015 a été votée lors de la CFVU du 30 juin. Cependant, pour les composantes qui rencontreraient des difficultés de mise en œuvre, il propose un report de la mise en application en 2015-2016 pour les composantes qui en exprimeraient le besoin.

Cette décision a été adoptée à 18 voix pour et 14 abstentions.

Monsieur Saint-André propose que la liste des composantes souhaitant bénéficier de la dérogation soit mise dans les annexes du procès-verbal.

L'UFR Sciences souhaitant bénéficier de ce report, Monsieur Leriche explique que le calendrier de l'UFR ayant été voté avant la décision relative à la compensation, la mise en œuvre cette compensation revenait à remettre en cause la totalité du calendrier établi.

Monsieur Vidal rappelle que l'UFR de Lettres n'a pas hésité de son côté à remanier son calendrier suite à cette décision.

Madame Avignon s'interroge sur le cas de la double licence histoire droit à Cholet qui est à la fois de l'UFR DEG et LLSH, l'une des composantes pouvant appliquer la compensation et l'autre pas.

Monsieur Peltier rappelle à la commission que la dérogation est accordée à l'UFR et non à la formation.

Monsieur Levallant s'interroge sur le cas de l'UFR SPIS dont le département ISSBA souhaite le report alors que le département de pharmacie est prêt à appliquer la compensation.

Monsieur Saint-André propose que l'UFR SPIS soit considérée comme deux départements distincts.

4.1. Examens

Monsieur Peltier présente l'ensemble des demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances (fiches détaillées mises en annexes)

- UFR LLSH

Concernant le master histoire et documents spécialité archives et bibliothèques, Monsieur Dumas précise la nécessité d'adapter la formation archives aux nouvelles techniques numériques. Il précise également que le département histoire ayant recruté un Maître de conférences en humanités digitales, les modifications souhaitées correspondent également à une adaptation de la formation aux compétences de l'enseignant. Il évoque également une modification relative aux ECTS.

Monsieur Peltier rappelle que les conseils de gestion ont voté toutes les demandes de modifications de modalités de contrôle des connaissances et que ces éléments techniques sont de leur domaine de compétences. Néanmoins la CFVU se doit de donner un avis global à ces demandes de MCC.

- UFR SPIS

Madame Mallet présente l'ensemble des demandes de modifications de MCC pour l'UFR SPIS.

Elle informe la commission qu'avec l'accord de la commission de pédagogie, du conseil de département et du conseil d'UFR, certaines de ces demandes de MCC n'appliqueraient plus la règle qui consiste à garder la meilleure note des 2 sessions. En effet cette modalité n'incite pas les étudiants à travailler.

Madame Ravain rappelle que dans les règles générales des MCC de master la note attribuée en 2^{ème} session est la meilleure note entre les 2 sessions.

Madame Brault indique que le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques n'entre pas dans le cadre de cette obligation qui ne s'applique qu'aux formations LMD.

Monsieur Peltier vérifie également que dans les demandes de MCC de l'UFR SPIS la suppression de la modalité consistant à garder la meilleure note de l'UE à la seconde session ne concerne que des formations hors LMD.

- UFR Médecine
- UFR DEG

L'ensemble des modifications des MCC présentées sont adoptées à l'unanimité.

4.2. Création de l'attestation universitaire en éducation thérapeutique par la simulation en santé (EDU-SIM)

(dossier et présentation mis en annexes)

Madame Dubois, praticien hospitalier au CHU et médecin référent en éducation thérapeutique du patient, présente l'attestation universitaire en Education Thérapeutique par la simulation en santé (EDU-SIM).

Elle rappelle l'objectif de l'éducation thérapeutique qui, par le biais de programmes composés de séances individuelles ou collectives mis à disposition des malades chroniques, leur permet de mieux appréhender leur vie quotidienne (comprendre la maladie, le traitement, mieux communiquer avec son entourage, améliorer l'estime de soi ...).

Madame Dubois précise la notion de simulation en santé dont le principe est de répéter les gestes sur des mannequins ou des patients simulés avant d'être appliqués sur des patients réels.

La formation de 49h est une formation continue conformément au cadre fixé par le DPC (Développement Professionnel Continu).

Le budget de la formation est présenté à l'équilibre.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

4.3. Modification de formation

(dossier mis en annexes)

Modification du diplôme inter universitaire (DIU) Traumatismes crâniens-cérébraux : Aspects médicaux et sociaux. Madame Jousset présente les demandes de modifications des modalités d'examens dont le principal objectif est l'harmonisation avec les universités de Bordeaux et Versailles qui collaborent à ce DIU.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

5. Conventions

5.1. Convention de double diplôme avec l'Université d'Etat d'Economie de Saint-Petersbourg

Madame Favreau présente la convention de double diplôme avec l'Université d'Etat d'Economie de Saint-Petersbourg dont la particularité est de proposer un programme de 4 semestres d'études de niveau Master en Sciences de gestion.

1ère année commune

2ème année spécialisation en Management international des RH ou Management international et marketing

Ainsi les étudiants russes qui ont passé toute l'année de M2 à Angers se verront décerner deux diplômes :

Le diplôme de Master en Droit, Economie et Gestion à finalité professionnelle ou de recherche, Mention Management International – Spécialité Management International des Ressources Humaines (MIRH) ou Spécialité Management International et Marketing (MIM) délivré par l'Université d'Angers

Le diplôme de Master de l'Université d'Etat d'Economie de Saint-Pétersbourg

Les étudiants russes qui ont passé un semestre de l'année de M2 à Angers se verront décerner deux diplômes :

Un diplôme d'Université en Management International délivré par l'Université d'Angers et

Le diplôme de Master de l'Université d'Etat d'Economie de Saint-Pétersbourg

Les étudiants français ayant passé le second semestre de M1 à Saint-Pétersbourg se verront décerner deux diplômes :

Le diplôme de Master en Droit, Economie et Gestion à finalité professionnelle ou de recherche, Mention Management International – Spécialité Management International des Ressources Humaines (MIRH) ou Spécialité Management International et Marketing (MIM) délivré par l'Université d'Angers

Le diplôme d'Université en Management International (avec spécification de la spécialité de M2 faite en France), délivré par l'Université d'Etat d'Economie de Saint-Pétersbourg.

Monsieur Levailant s'interroge sur la notation proposée, Monsieur Peltier rappelle que dans l'espace européen les pratiques en termes de notation sont très variables. La grille proposée dans le dossier est une proposition de transcodage qui a fait l'objet d'un accord entre les 2 parties.

Monsieur Levailant s'interroge également sur les modalités disciplinaires en cas de fraude et sur la session de rattrapage qui n'apparaît pas dans le document. Monsieur Peltier rappelle que dans le cadre d'un DU il n'y a pas d'obligation de mise en place d'une seconde session.

Monsieur Levailant sollicite la mise en place d'une seconde session puisque le choix de délivrance d'un DU à la place d'un master résulte de la réglementation russe n'autorisant pas la délivrance d'un diplôme d'état russe à des étrangers.

Monsieur Ballouche regrette que la réciprocité lèse les étudiants russes par rapport à d'autres étudiants étrangers, tels les étudiants roumains, qui pour la même durée de formation peuvent obtenir un master

La Convention de double diplôme avec l'Université d'Etat d'Economie de Saint-Pétersbourg sous réserve de modifications apportées sur les points suivants :

- Mise en place d'une 2^{ème} session d'examen
- Possibilité de saisine de la section disciplinaire de l'université d'Angers en cas de fraude

dans le programme du DU « International management certificate » à destination des étudiants russes est adoptée à l'unanimité.

5.2. [Pour information : Accord de double diplôme avec l'université West Scotland](#)

Document présenté pour information correspondant à la traduction d'un accord de coopération entre l'université West Scotland et l'Université d'Angers

Monsieur Peltier informe la commission que ce document est la validation d'un accord de coopération permettant à l'université de West Scotland de justifier dans sa procédure d'évaluation interne d'une coopération internationale.

6. [Vie étudiante](#)

6.1. [Projets FSDIE](#)

Sous réserve de vérification des montants proposés lors de la commission vie étudiante du 16 septembre 2014. (Vérification effectuée le 23 septembre 2014)

Monsieur Morice, présente les propositions de la Commission vie étudiante dans le cadre des projets FSDIE.

Le projet de Gala du BDE ISSBA soulève plusieurs remarques :

Date de la commission vie étudiante	Nom de l'association	Nom du projet	Montant EN EUROS
16/09/2014	ISSBA	Gala 25/10/14	1 750,00 €

Dans le cas de la subvention proposée par la commission vie étudiante (CVE) la question de la règle des 10% appliquée aux soirées de gala soulève plusieurs remarques.

Monsieur Levailant remarque que la règle de 10% de subvention attribuée pour les soirées de gala n'est pas respectée.

Monsieur Calenda apporte des éclaircissements sur la proposition d'attribution de fonds FSDIE : pour le gala, une somme forfaitaire de 600€ serait versée à laquelle s'ajouterait un quota de 5 euros par étudiant pour moins de 200 étudiants et 3€ pour plus de 200 étudiants.

Monsieur Morice informe la CFVU que la commission vie étudiante a décidé d'appliquer une nouvelle règle avant que la charte soit modifiée.

Monsieur Peltier intervient et rappelle qu'une réflexion antérieure de la CFVU remarquait que la règle des 10% favorisait l'inflation des coûts et tendait à défavoriser les petites associations.

Monsieur Morice informe les membres que la commission vie étudiante va travailler sur des modifications à apporter à la charte d'attribution du FSDIE et qu'elle sera présentée lors d'une prochaine CFVU.

Monsieur Ballouche rappelle que la règle des 10% a été adoptée suite à un ancien débat en lien avec le FSDIE et qu'elle est le fruit d'un consensus entre ceux qui souhaitent exclure les soirées de gala du soutien financier et ceux qui ne souhaitent pas les exclure.

Monsieur Morice rappelle que c'est à la CFVU de statuer sur la somme proposée par la CVE.

Monsieur Calenda rappelle que des financements ont déjà été accordés selon ces nouvelles modalités. Monsieur Levallant insiste sur l'urgence à voter la charte pour le CFVU du 20 octobre car le gala aura lieu le 25 octobre et il lui paraît difficile de voter à l'encontre de la charte.

Monsieur Calenda estime que reculer ce vote peut mettre les étudiants en difficulté dans le cadre de l'organisation du gala.

Monsieur Leriche propose que la somme soit votée lors de ce CFVU sous réserve du vote de la charte lors de la CFVU du 20 octobre.

Monsieur Peltier propose de valider le socle de 10% soit 1070€ et de proposer un complément lors d'une prochaine CFVU en s'appuyant sur la nouvelle charte.

Monsieur Levallant rappelle que l'objectif n'est pas de pénaliser les étudiants de l'ISSBA en insistant sur les 10%, mais qu'une règle soit définie et qu'elle s'applique à tous.

Madame Avignon s'interroge sur le pouvoir de la CFVU par rapport à la charte. Monsieur Peltier confirme que la CFVU est souveraine et que la charte n'a qu'un rôle indicatif.

Monsieur Leriche propose que dans la mesure où la charte va être modifiée à terme, il faut que l'intérêt des étudiants prime.

Sous réserve de vérification du montant proposé lors de la commission vie étudiante du 16 septembre 2014. (Vérification effectuée le 23 septembre 2014), la subvention de 1700€ (1750€ suite à la réception du tableau corrigé) est votée à l'unanimité moins une voix.

Monsieur Morice présente les autres projets FSDIE.

Date de la commission vie étudiante	Nom de l'association	Nom du projet	Montant EN EUROS
16/09/2014	LA COMA	Congrès "Week-end de Santé et Solidarité et des Elus en Médecine : 03, 04 et 05 octobre 2014	1 700,00 €
16/09/2014	UGEAC UNEF	Week-end de Formation (WERF) : 25 et 26 octobre 2014	1 000,00 €
16/09/2014	BDE GUEST	Campus day : animation d'une buvette à la place des rencontres	170,00 €
16/09/2014	BDE ECO/BDE MINT	Campus day : Bubble Foot	1 170,00 €
16/09/2014	UGEAC UNEF	Campus day : location d'un camion réfrigéré	220,00 €
16/09/2014	HISTOIRE DE	Campus day	150,00 €
16/09/2014	Fé2A	Campus day : Chrono campus	1 175,00 €
16/09/2014	LA COMA	Campus day : Chrono campus	185,00 €
16/09/2014	ACEPA	Campus day : Chrono campus	310,00 €

Dépenses annexes à destination des étudiants			
16/09/2014	Société des Transports par autocars de l'Ouest Pays de la Loire	Transport des étudiants de Saumur et Cholet et des étudiants d'Angers hors campus de Belle-Beille sur site	3 247,00 €
16/09/2014	Compagnie OSTEOROCK	Danse publique	900,00 €
16/09/2014	CROUS	Participation repas étudiants	1 000,00 €
16/09/2014	Thylacine/Remington	Concert de clôture	2 680,00 €
16/09/2014	La Gueule du Ch'val	Fanfare	3 000,00 €

Sous réserve de vérification des montants proposés lors de la commission vie étudiante du 16 septembre 2014. (Vérification effectuée le 23 septembre 2014), les montants des subventions sont adoptés.

Les dépenses annexes à destination des étudiants concernant l'organisation de campus day sont adoptées à l'unanimité.

6.2. Le label "Organisateur de soirées responsables » pour décision de principe

Monsieur Levallant présente le projet de label organisateur de soirées responsables à destination des associations étudiantes d'Angers.

Ce label serait porté par l'Université d'Angers, la ville d'Angers et la Fé2A, ainsi que des partenaires dont l'agence régionale de santé, Kéolis, pompiers, etc.

Le label s'obtiendrait en 5 étapes :

1. *dépôt de dossier,*
2. *formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) pour les cadres associatifs,*
3. *week-end de formation réunissant les cadres associatifs et portant sur les risques, la sécurité et le montage de projet, avec une simulation.*
4. *Charte d'engagement mutuel avec les engagements des partenaires*
5. *Remise du label par les acteurs pour une durée de 1 an*

Monsieur Guérin rappelle qu'une charte de la ville existe déjà « s'amuser sans abuser ». Monsieur Levallant informe la CFVU que l'objectif est à travers ce nouveau label de faire évoluer la charte de la ville et de ne garder qu'un seul dispositif. Il évoque également la forte implication de la ville dans ce projet.

Monsieur Morice précise que ce projet peut se positionner à l'échelle d'Angers Loire Campus.

Monsieur Peltier rappelle que par ce vote de principe la CFVU implique l'université dans ce projet.

Monsieur Levallant évoque également la conférence de la vie nocturne, dans laquelle Monsieur Peltier est représentant de l'université, et qui par le biais d'un groupe de travail pourrait porter le projet.

Monsieur Peltier revient sur la notion de décision de principe car dans ce projet concernant l'université et devant labéliser les associations de l'UA il paraît normal de consulter la CFVU.

Madame Avignon revenant sur la charte FSDIE évoque la possibilité qu'à terme l'obtention de cette charte « Organisateur de soirée responsable » soit une condition pour la labellisation association de l'université.

Monsieur Levallant précise que les financements de formation sont déjà trouvés et qu'aucun dossier ne sera déposé auprès du FSDIE.

Monsieur Ballouche intervient sur le besoin de clarifier la nature du label et le rôle de l'université car il lui paraît évident qu'une association ne peut porter à elle seule ce label.

Monsieur Levallant précise que le label sera dispensé par la Fé2A et co délivré avec l'UA et la ville. Cependant le label sera porté par la Fé2A et les acteurs qui le souhaiteront pourront s'y associer. Il insiste sur le fait que ce projet est porté par des étudiants pour des étudiants sans aspect répressif et dans un objectif d'accompagnement.

Cette décision de principe a été adoptée à 28 voix pour et 3 abstentions.

6.3. Mise en place d'un groupe de travail sur les régimes spécifiques d'études

Monsieur Peltier aborde les régimes spécifiques d'études des étudiants.

Les étudiants pour différentes raisons se voient engagés dans un double projet (étude/sport ou art ou asso) ou soumis à des contraintes familiales qui nécessitent une reconnaissance au niveau de l'université.

Un groupe de travail est proposé pour réfléchir sur des pistes telles que la reconnaissance du statut, les dispenses d'assiduité, l'aménagement des études.

Monsieur Peltier propose une composition de groupe telle que suit

- 1 représentant de scolarité,
- 1 représentant de la DEVE,
- 1 représentant du SUIO-IP,
- 1 représentant du SUAPS,
- 1 représentant du SUMPPS,
- 1 représentant de la DCI,
- 1 assesseur pédagogique,
- 3 étudiants + le VP étudiant,

Le VP de la commission de formation et de la vie universitaire,

Le VP de la culture et des initiatives.

Un appel à candidature sera envoyé aux membres étudiants du CFVU souhaitant participer à cette commission.

Monsieur Levallant évoque différentes rencontres sur ce sujet avec Monsieur Peltier et regrette que la

formulation de ce point ne corresponde pas aux attentes de la Fé2A.

Monsieur Ballouche regrette que des initiatives louables posent problème de par l'insistance avec laquelle leur paternité est revendiquée alors même qu'elles méritent d'être débattues.

Monsieur Peltier rappelle que son rôle est bien de remonter les demandes de points à mettre à l'ordre du jour, mais que c'est à la CFVU de statuer et que l'instruction des points se doit d'être collégiale.

Monsieur Vidal s'interroge sur la composition de ce groupe de travail. Monsieur Peltier propose un appel à candidature parmi les membres usagers du conseil.

Monsieur Morice rappelle le dynamisme de la Fé2A au même titre que d'autres associations, mais de l'importance de travailler de façon collégiale.

La composition du groupe de travail est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université



Jean-Paul Saint-André

Le Vice Président du CEVU



Didier Peltier

Le Directeur général des services



Olivier Tacheau